

Unité départementale des Bouches du Rhône  
16, rue Zattara  
CS 70248  
Cedex 03  
13331 Marseille

Marseille , le 05/05/2022

## **Rapport de l'Inspection des installations classées**

Visite d'inspection du 30/03/2022

### **Contexte et constats**

Publié sur  **GÉORISQUES**

**ARDAGH METAL BEVERAGE FRANCE SAS**

Z.I. ATHELIA IV

13600 LA CIOTAT

Références : D-0557-MRS-2022

### **1) Contexte**

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 30/03/2022 dans l'établissement ARDAGH METAL BEVERAGE FRANCE SAS implanté Z.I. ATHELIA IV 13600 LA CIOTAT . Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site Géorisques (<https://www.georisques.gouv.fr/>).

**Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :**

- ARDAGH METAL BEVERAGE FRANCE SAS
- Z.I. ATHELIA IV 13600 LA CIOTAT
- Code AIOT dans GUN : 0006400772
- Régime : Autorisation
- Statut Seveso : Non Seveso
- IED - MTD

La société Ardagh fabrique des cannettes en aluminium.

**Les thèmes de visite retenus sont les suivants :**

- Rejets atmosphériques
- Modification des conditions d'exploitation

## **2) Constats**

### **2-1) Introduction**

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite
- la prescription contrôlée
- à l'issue du contrôle :
  - le constat établi par l'inspection des installations classées
  - les observations éventuelles
  - le type de suites proposées (voir ci-dessous)
  - le cas échéant la proposition de suites de l'inspection des installations classées à Monsieur le Préfet; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Monsieur le Préfet, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives. Dans certains cas, des prescriptions complémentaires peuvent aussi être proposées
- « susceptible de suites administratives » : lorsqu'il n'est pas possible en fin d'inspection de statuer sur la conformité, ou pour des faits n'engageant pas la sécurité et dont le retour à la conformité peut être rapide, l'exploitant doit transmettre à l'inspection des installations classées dans un délai court les justificatifs de conformité. Dans le cas contraire, il sera proposé à Monsieur le Préfet, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives.
- « sans suite administrative ».

## 2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

**Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :**

Nom du point de contrôle	Référence réglementaire	Si le point de contrôle provient d'une <u>précédente</u> inspection : suite(s) qui avai(ent) été donnée(s)	Autre information
Surveillance des rejets atmosphériques	AP Complémentaire du 14/01/2008, article 3.2.3 et Annexe I	/	Sans objet
Situation administrative des rubriques	AP Complémentaire du 14/01/2008, article 1.7.1	/	Sans objet

## 2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

La société Ardagh souhaite augmenter la capacité de production de son site de La Ciotat. Un dossier, déposé à l'appui de cette demande, est en cours d'instruction. Les constats effectués permettent de s'assurer que dans la situation actuelle, les valeurs limites imposées pour les rejets atmosphériques sont respectées.

## 2-4) Fiches de constats

**Nom du point de contrôle :** Surveillance des rejets atmosphériques

<b>Référence réglementaire :</b> AP Complémentaire du 14/01/2008, article 3.2.3 et Annexe I
<b>Thème(s) :</b> Risques chroniques, Rejets atmosphériques
<b>Prescription contrôlée :</b> Les rejets atmosphériques de l'oxydateur thermique sont contrôlés semestriellement et respectent les valeurs limites d'émission suivantes :
Débit : 50 000 Nm <sup>3</sup> /h COVNM : 20 mg/Nm <sup>3</sup> CH4 : 50 mg/Nm <sup>3</sup> NOx : 100 mg/Nm <sup>3</sup> COVNM : 100 mg/Nm <sup>3</sup>
<b>Constats :</b> L'exploitant a transmis les 3 derniers rapports d'analyse de Bureau Véritas des rejets atmosphériques (27 octobre 2020, 25 février 2021 et 07 septembre 2021). Aucun dépassement des valeurs limites de rejet n'a été constaté.
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite
<b>Proposition de suites :</b> Sans objet

**Nom du point de contrôle :** Situation administrative des rubriques

<b>Référence réglementaire :</b> AP Complémentaire du 14/01/2008, article 1.7.1
<b>Thème(s) :</b> Situation administrative, Modification des installations
<b>Prescription contrôlée :</b> Toute modification apportée par le demandeur aux installations, à leur mode d'utilisation ou à leur voisinage, et de nature à entraîner un changement notable des éléments du dossier de demande d'autorisation, est portée, avant sa réalisation, à la connaissance du préfet.
<b>Constats :</b> L'exploitant a porté à la connaissance du préfet son projet d'augmentation des capacités de production par l'ajout d'une 3ème ligne. Le dossier déposé à l'appui de cette demande devra être complété par les éléments précisés dans un courrier qui sera prochainement transmis par l'inspection.
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite
<b>Proposition de suites :</b> Sans objet